

SOUS ENQUÊTE PÉNALE

FRAUDE Ricardo Lumengo reconnaît avoir procédé à une captation de suffrages pour les élections au Grand Conseil bernois en 2006. Le conseiller national socialiste exclut néanmoins toute démission.

La bombe politique a explosé hier matin dans *Blick*. Le premier élu noir au Parlement fédéral devra répondre de captation de suffrages devant un tribunal. Il est soupçonné d'avoir récolté de manière irrégulière des voix pour les élections de 2007 au Conseil national.

Mais aussi, et c'est ce que révèle également l'article de *Blick*, pour les élections au Grand Conseil bernois en 2006. Injoignable hier par «Le Matin» via téléphone, SMS ou courriel, Ricardo Lumengo confirme en partie les faits via un communiqué. «Je regrette l'erreur que j'ai commise», écrit-il. Par contre, le conseiller national jure n'avoir «jamais voulu falsifier les résultats». Il précise surtout que la procédure ne porte pas sur une fraude électorale. Quelques heures auparavant, notre politicien socialiste brouillait les pistes dans *Blick*, affirmant ne pas savoir où en était la procédure. Rappelons que Ricardo Lumengo a étudié le droit à l'Université de Fribourg et qu'il travaille comme conseiller juridique. «Que les choses soient claires, il ne s'agit pas de manipuler ou de falsifier, appuie-t-il ensuite ce 19 février sur les ondes de la radio *RJB*. Lors des élections au Grand Conseil 2006, je reconnais que j'ai aidé des personnes qui avaient du mal à comprendre les mécanismes pour remplir des bulletins de vote. J'ai écrit sur une feuille vierge en leur recommandant ensuite de prendre leur propre feuille et d'écrire eux-mêmes.

Ce qui n'a pas été fait. Certaines personnes n'ont pas les mêmes facilités de compréhension.»

IL COMMENCE PAR NIER

Un discours qui tranche avec ses propos tenus en janvier 2008. Version de l'époque: des électeurs de la communauté africaine se sont adressés à une seule personne pour remplir les bulletins. Mais il ne s'agissait pas de lui, Ricardo Lumengo.

«J'ai appelé à voter pour moi en distribuant des flyers pas des bulletins. J'ai la conscience tranquille, ce n'est pas mon écriture. Je suis prêt à me soumettre à une comparaison graphologique...» Le conseiller national sait sans doute que la captation de suffrages est sanctionnée par le Code pénal. Il est possible de remplir un bulletin à la place de quelqu'un d'autre, sans le signer évidemment, dans le cadre familial ou intime. A plus grande échelle, c'est proscrit.

Toujours en janvier 2008, le préfet Philippe Garbani relativisait la gravité de cette captation de suffrages: «Ce n'est pas grave et certains le font systématiquement...»

«CELA ARRIVE À TOUT LE MONDE»

Retour au 19 février 2010. Le conseiller national minimise lui aussi cette captation de suffrages. C'est presque en toute quiétude qu'il se prépare à se présenter devant la justice.



CARRIÈRE Ricardo Lumengo est le premier parlementaire suisse d'origine africaine. Engagé en politique depuis 2004, il est passé du Conseil de Ville de Bienne au Grand Conseil bernois, puis au Conseil national. Les soupçons de captation de suffrages portent sur les deux dernières élections. Laurent Crottet

«L'enquête est close, je vais m'expliquer clairement devant les juges», continue Ricardo Lumengo sur *RJB*. Il risque une simple amende. En effet, son élection du 21 octobre 2007 n'est pas remise en cause car il n'y a pas fraude électorale. Qui plus est, il a été élu avec 43 447 suffrages, soit 11 000 voix d'avance sur le syndicaliste Corrado Pardini. Mais que dire, par

contre, de sa crédibilité politique? «A ma connaissance, il n'y a jamais eu de cas semblables au Conseil national, relève le politologue zurichois Louis Perron. C'est un peu comme dans le domaine sportif quand on s'est dopé pour gagner et qu'après on assure qu'on aurait gagné sans dopage... Ricardo Lumengo pourrait perdre son mandat, c'est un scénario. S'il n'y a pas de retombées fortes au niveau juridique, il pourrait y avoir une pression politique au sein de son parti et de l'opinion publique.»

Le principal intéressé, quant à lui, exclut toute démission de ses fonctions sous la Coupole. «J'estime que, en tant que politicien, je ne suis pas parfait. Il peut arriver que je commette des erreurs, je les regrette. J'en prends la responsabilité. Cela peut arriver à tout le monde. Cela me donne de la force pour montrer à mes électeurs que le plus important est d'accomplir mes tâches», estime le conseiller national.

Et la force du PS est-elle toujours avec Ricardo Lumengo? Hier, autant du côté de Bienne qu'à Berne, et malgré des messages laissés un peu partout, le parti restait muet. ■

fait recours et Peter Thoma ne peut plus s'exprimer. Le conseiller national socialiste demande des mesures suspensives. Le Tribunal cantonal bernois les lui accorde. Ce dernier statuera concernant cette publication.

19 février 2010 Dans un communiqué, le socialiste Ricardo Lumengo reconnaît avoir procédé à des captations de suffrages pour les élections au Grand Conseil bernois de 2006. Le même jour, *Blick* révèle qu'il est sous le coup d'une procédure pénale.

L'AFFAIRE EN 4 DATES

Octobre 2007 Lors des votations au Conseil national, le préfet du district de Bienne, Philippe Garbani, constate des captations de suffrages. Plus précisément, 47 bulletins portent la même écriture. Ils avaient tous été postés en même temps et les enveloppes étaient toutes mal fermées.

8 janvier 2008 L'affaire explose dans les médias et, une semaine plus tard, on apprend que les bulletins sont ceux des deux candidats de couleur: Ricardo

Muamba (Verts). L'enquête est d'abord menée par le Ministère public de la Confédération, qui creuse aussi du côté des élections au Grand Conseil bernois de 2006. Il découvre 44 autres bulletins, toujours remplis par la même main. L'expert mandaté confirme que c'est bien l'écriture de Ricardo Lumengo. L'enquête pour captation de suffrages est reprise par le canton de Berne.

Janvier 2010 Le juge d'instruction bernois Peter Thoma aurait dû rendre publiques les conclusions de son travail. Ricardo Lumengo